

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Étaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian ; Mme STEVANT Christelle (à compter de la délibération n° 3) ; M. GUMIAUX Fabrice (à compter de la délibération n° 2) ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°9) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 19
Présents : 18
Absents représentés : 1
Absents : 0
Votants : 19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à Mme GRIFFON Frédérique

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme SOULIMAN Sophie

♦ **2026-09-13 Point projet boulangerie- Demande de subvention au titre de la PST**

Sortie de Emilie STEVANT

M Jérôme GAY conseiller délégué à l'artisanat et au commerce fait un point sur le projet d'installation d'un boulanger au sein du local communal.

Il rappelle que par délibération du 30 juin 2026, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'installation du porteur de projet identifié.

Il informe le conseil municipal que le permis de construire a été déposé et a été accordé le 22/07/2026.

Il présente les devis sollicités et le plan de financement des travaux à réaliser.

Il est demandé au conseil municipal de valider ce plan de financement, d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département, puis à engager le lancement des travaux.

Plan de financement prévisionnel HT :

DEPENSES € HT		RECETTES HT	
Honoraire architecte (Avant-Projet, Projet, PC)	2 500.00	Département PST	16 637.39 €
Travaux	52 957.98		
		Autofinancement	38 820.59 €
TOTAL	55 457.98 €	TOTAL	55 457.98 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 056-215601352-20261001-20260913-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce programme et autorise M Le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

***Pour copie conforme
MOLAC, le 02 juillet 2026
Le Maire
Marcel ARS***